

# La Gazette des retraité-es

## Assemblée Générale des retraité-es FSU 86

**Judi 12 octobre 2023**

**Mairie de Lussac-Les-Châteaux**

à partir de **9h30**

**Exposé/débat (par Eric Duflos militant national FSU) :**

**La protection sociale—les mutuelles—Enjeux et perspectives**

**L'après-midi : visite guidée**

**La Sabline—musée de la préhistoire**

*Voir explications techniques et inscriptions en pages intérieures*

### Edito ...

En juin dernier, nous avons dû la repousser pour cause d'action retraite en cours.

Nous avons annoncé une reprise en automne. Nous y sommes. Le thème principal reste inchangé : la Protection Sociale Complémentaire.

Même si le dossier n'a guère avancé depuis le début de l'été, le calendrier semble inchangé. Nous devons nous informer - au mieux - pour décider en meilleure connaissance de cause. Car il nous faudra décider pour nous mêmes.

Pour préparer les esprits une première approche introduisant la problématique vous a déjà été proposée dans la Gazette de juin dernier. Pour poursuivre, nous vous proposons un article de la revue du SNES (*Sous signature de Hervé Moreau*) qui enrichit notre connaissance.

Pour l'AG, Eric Duflos, militant national du SNES FSU, négociateur pour la PSC (Protection Sociale Complémentaire) partie santé, nous apportera son expertise et sa connaissance du dossier. Eric Duflos est également le représentant de la FSU à l'Établissement de la Retraite additionnelle de la Fonction Publique ERAFP.

Dans les semaines et mois qui viennent, nous y reviendrons-nous en local quand nous

disposerons de données plus stabilisées. C'est donc un dossier qui s'ouvre ; nous y resterons très attentifs.

Au cours de notre AG nous débattons de l'actualité et tracerons les perspectives d'action. Parce qu'il va y en avoir besoin !

La politique gouvernementale (ou l'absence de politique ?) continue de faire des ravages pour la population. Nous ne ferons pas ici la liste des reculs ; le pouvoir d'achat en occupant une place essentielle. Nous avons dénoncé ces reculs, preuves chiffrées à l'appui, à de nombreuses reprises. Sans succès, malgré une mobilisation sans précédent comme l'a démontré la bataille sur les retraites.

Faut-il ? doit-on ? peut-on ? ... pour autant baisser les bras. Seules les batailles que l'on ne mène pas sont perdues d'avance.

Un premier échange dans le cadre du groupe des 9 s'est tenu le 13 septembre (*voir communiqué et décision joints*).

Une intersyndicale interpro a prévu une action le 13 octobre (voir tract joint). Et le groupe des 9 le 24 octobre.

Nous devons rester mobilisé-es ! N'oubliez pas la pétition !...

*Michel Bonté*

## Protection sociale complémentaire (PSC)

### Une négociation sous pression (Hervé Moreau— Bulletin du SNES)

Prévoyance : le ministre de la Fonction publique a mis sur la table des propositions qui sont pour l'heure insuffisantes.

La refonte de la protection sociale complémentaire (PSC) des agent-es de la Fonction publique se poursuit. Le remboursement partiel, depuis janvier 2022, de la cotisation à une complémentaire à hauteur de 15 euros brut mensuel n'est qu'une phase transitoire. Car, à partir du 1er janvier 2025, il y aura obligation de souscription au contrat et à l'opérateur qui auront été choisis par l'employeur. En contrepartie, celui-ci paiera la moitié de la cotisation pour les actifs et actives. Cette réforme a été imposée par voie d'ordonnance en 2021, dans le prolongement de la loi dite de Transformation de la Fonction publique de 2019. Elle renforce la rupture des solidarités intergénérationnelles, car les retraité-es se voient exclu-es de la participation financière de l'employeur. Elle provoque aussi une dangereuse séparation des couvertures en santé (remboursement complémentaire des soins) et en prévoyance (maintien du revenu en cas d'arrêt maladie prolongé).

#### Atermoiements au sommet

Dans le prolongement de l'accord national sur la santé signé par toutes les organisations syndicales en janvier 2022, une négociation sur la prévoyance devait être engagée pour tous les personnels de l'État. Cette négociation a pris un an de retard, ce qui est considérable et particulièrement inquiétant. Il faudrait en effet que les nouveaux dispositifs de couverture en prévoyance soient mis en œuvre en janvier 2025 pour permettre aux agent-es de souscrire un volet complémentaire en prévoyance simultanément à la mise en œuvre de la PSC santé. Dans le cas contraire, ils et elles perdraient leurs garanties en prévoyance en adhérant obligatoirement aux nouveaux contrats en santé. A la mi-juillet, la première mouture d'un projet d'accord proposée par la Direction générale de l'administration et de la Fonction publique (DGAFP) a fait l'unanimité contre elle auprès des organisations syndicales. Dans cette version, la DGAFP a confirmé des dispositions relatives au décès (capital décès et rente éducation pour les orphelins) et au maintien de rémunération en cas de congé longue maladie en y intégrant les indemnités et en augmentant le pourcentage pris en charge directement par l'employeur. Ce premier projet comprenait aussi une réforme d'ampleur de l'invalidité permettant— en fonction des niveaux d'invalidité — le maintien en emploi dans la Fonction publique, une prestation d'invalidité et l'accumulation de droits à la retraite.

#### Maintenir les garanties et conforter le statut

Cependant, ces propositions n'ont pas été jugées satisfaisantes, en particulier l'absence de mesures en couverture complémentaire. Dans une deuxième mouture rendue publique fin août, la DGAFP a ouvert la possibilité d'une couverture complémentaire prévoyance en incapacité avec une participation financière de l'employeur. Mais toutes les organisations syndicales ont à nouveau déclaré, à l'unanimité, que ces propositions restaient très largement insuffisantes, le niveau de participation de l'employeur n'étant pas précisé. Le ministère de la Fonction publique souhaite finaliser cette négociation en octobre. Pour cela, une troisième version du projet d'accord national doit être envoyée aux organisations syndicales. Mais pour le SNES, avec la FSU, de nombreux points doivent évoluer pour que les droits statutaires des personnels soient protégés et renforcés.

#### Commentaire de la SFRD:

*Cet article est destiné aux actifs. Pour les retraités, il ne dit rien des conséquences, notamment si la MGEN n'est pas retenue comme opérateur par l'employeur. Auquel cas, les retraités verraient leurs cotisations augmenter puisque sera rompue la solidarité mutualiste intergénérationnelle. Déjà, les cotisations MGEN sont différenciées à l'âge....*

**En conséquence, le débat porte, pour nous, sur où aller et comment faire si les tarifs explosent ? Est-ce que nous aurions (selon loi du marché..!!!) une issue possible de migration collective organisée ?**



# POITIERS - 14h30

## Promenade des cours

### EN FRANCE ET EN EUROPE

# LE 13 OCTOBRE

## mobilisé·es contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes

Les organisations syndicales appellent toutes et tous à rejoindre les manifestations du 13 octobre. Au cours des derniers mois, les travailleuses et les travailleurs sont descendus dans la rue partout en Europe. En France, l'intersyndicale a conduit un mouvement social historique pour s'opposer à la réforme des retraites qu'elle continue de dénoncer. La journée du 13 octobre représente une première mobilisation dans un cadre syndical européen. La manifestation à Paris accueillera des délégations de nombreux pays.

quelques jours de la Conférence sociale, les organisations syndicales et de jeunesse sont unanimes sur la nécessaire égalité femmes-hommes, sur l'augmentation des salaires, du SMIC, des pensions, des minima sociaux et bourses d'études, mais aussi sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. L'intersyndicale rappelle que les exonérations et allègements de cotisations sociales accordés aux employeurs fragilisent notre système collectif de protection sociale.

De même, les organisations syndicales qui participent aux négociations sur les retraites complémentaires Agirc Arrco et l'Assurance chômage y porteront leurs revendications et y pèseront de tout leur poids pour améliorer les droits des retraité·es et des chômeuses et chômeurs.

Les politiques d'austérité sapent aussi les services publics, particulièrement l'Hôpital ou l'Education nationale. L'intersyndicale l'affirme, ce ne sont pas des dépenses mais des investissements pour notre société et la population. Les services publics sont une richesse pour toutes et tous.

Les organisations syndicales rappellent leur attachement aux valeurs républicaines, aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de manifester.

L'intersyndicale réaffirme son refus de toute régression sociale et appelle, le 13 octobre, à se mobiliser par des rassemblements, des manifestations, des actions, y compris par la grève et des débrayages, pour plus de justice sociale.

**Pour plus de justice sociale, toutes et tous mobilisé·es le 13 octobre !**

### POITIERS 14h30 Promenade des cours

13/10/2023

#### POUR

1. augmenter les salaires et le point d'indice
2. revaloriser les retraites, les minima sociaux et les bourses d'études
3. l'égalité entre les femmes et les hommes
4. un meilleur partage des richesses
5. conditionner les aides publiques données aux entreprises
6. réinvestir dans les services publics dans tous les territoires
7. une assurance chômage plus protectrice
8. une transition écologique socialement juste

#### CONTRE

9. la réforme des retraites 2023
10. l'austérité en France comme en Europe

Le mouvement syndical européen est appelé à se mobiliser pour plus de solidarité, pour, l'emploi et pour une économie qui donne des résultats concrets aux travailleuses et travailleurs, pour des salaires plus élevés et des emplois de qualité, pour une plus grande protection sociale, pour une transition environnementale socialement juste, pour des investissements pour des services publics de qualité qui garantissent les droits des citoyennes et citoyens. Les organisations syndicales françaises s'opposent à toute décision européenne qui conduit à des politiques d'austérité.

En France, de nombreuses négociations sont en cours, il faut donc se mobiliser pour qu'elles aboutissent à une amélioration des droits des travailleuses et travailleurs. A





**Restaurant Le Relais - Lussac-Les-Châteaux (30 avenue du Recteur Pineau)****Le Relais***Inscription impérative dès réception jusqu'au***2 octobre 2023** (*dernier délai de confirmation du nombre de convives*)**Prix du repas (tout compris) : 22 € par personne**Modalité : **Inscription en ligne en suivant le lien internet !****INSCRIPTION***(par chèque de préférence)***Déroulement de la journée (horaires indicatifs ...)**

- 9h 15 : accueil
- 9h 30: ouverture de l'assemblée générale.
  - rapport d'activités 2021-2023
  - L'actualité revendicative
  - Composition de la commission : appel à candidatures pour intégrer la commission. Elections
  - À suivre : les retraité-es FSU 86 dans l'action Intersyndicale (G9)
- 10h 45 : Conférence /débat : « **La protection sociale—les mutuelles—Enjeux et perspectives** »
- 12h 00 : Apéro.
- 12h30 : Repas
- 14h30 : Visite du musée de La Sabline (à charge de la FSU) guidée par Jean-Claude Corneille animateur du musée

**Menu repas (unique)**

Apéritif : Kir

Entrée : Salade de gésiers et œuf poché

Plat : Pavé de bœuf, pommes grenailles et Salade mêlée

Dessert : Tartelette citron meringuée  
Café

Vin (rouge et rosé) Domaine de La Roche

**Prix du repas : 22 €****(27 € resto — 5 € par la FSU)****INSCRIPTION ...**Pour le repas vous devez impérativement **vous inscrire avant le 2 octobre.**Deux options : Soit **en ligne en renseignant le formulaire** :**INSCRIPTION**Soit en **téléphonant** ou **envoyant un SMS au 06 61 52 28 57** (Françoise Garaté)**Avertissement important**

Le restaurant nous demande une commande ferme et définitive 8 jours avant la date retenue (avec indication précise du nombre de convives).

Il s'ensuit qu'au-delà du **4 octobre** nous ne pourrons plus enregistrer de réservation pour le repas.Dans le même esprit tout **repas commandé** devra être payé. A partir du 4 octobre chaque inscription vaudra engagement ferme à participer!

Le règlement se fera dès l'accueil le jour de l'AG.

**Prévoyez votre chéquier** (*Nous disposons pas des moyens modernes de paiement ...*)



## Décisions des 9 organisations de retraité·e·s réunies mercredi 13 septembre 2023 de 10 h à 12 h 30

### Les 9 organisations de retraité·e·s, réunies le 13 septembre 2023, décident :

- Une journée d'action des retraité·e·s le 24 octobre, centrée plus particulièrement sur le pouvoir d'achat, dans un contexte de forte inflation pesant très lourdement sur le budget des personnes aux revenus les plus modestes (produits alimentaires, énergie, transports, santé), parmi lesquels il y a beaucoup de personnes retraitées.-

- L'envoi d'un communiqué de presse (ci-joint). Le projet de FO est discuté, amendé et accepté. Il sera diffusé ces jours-ci par FO.

- Une maquette de tract sera envoyée aux équipes pour rappeler les pertes de pouvoir d'achat et nos revendications sur les pensions, la santé et la perte d'autonomie, les services

publics.

- Une conférence de presse le mardi 17 octobre à 11 h 30 dans les locaux de la CGT fera connaître la journée d'action et la carte pétition exigeant 10 % d'augmentation immédiate des pensions. La CGT envoie l'invitation.

- Une demande de rencontre à la première ministre, madame Borne, pour le 24 octobre.



## COMMUNIQUE

Les 9 organisations de retraités UCR CGT, UCR FO, CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR FP, LSR, UNIR se sont réunies le 13/09 au siège de la FSU pour faire le point de la situation, en particulier en ce qui concerne la campagne de pétition qu'elles ont engagée dès la mi-juillet pour exiger une augmentation immédiate de 10% des pensions et des retraites. Malgré la période, cette campagne a rencontré un réel écho puisque la pétition a d'ores et déjà recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures dont près de 27.000 sur le site « Change.org » à la date du 13/09.

L'aggravation de la situation conduit les 9 organisations à renforcer et populariser leur action. Selon l'INSEE, en juillet, les prix de l'alimentaire étaient 12,7% plus élevés qu'un an plus tôt.

Au total sur 2 ans, l'inflation dans les grandes surfaces est supérieure à 21%...Ainsi, entre le 1/01/2017 et le 1/07/2023, la perte du pouvoir d'achat s'élève à 8,4% en moyenne et monte jusqu'à 10,2% pour les retraités ayant subi en 2018 l'augmentation de la CSG.

Et, dans le même temps, on apprend que les plus grandes entreprises françaises ont versé plus de 46 milliards d'euros à leurs actionnaires au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Trop c'est trop !

Plus que jamais nos organisations invitent leurs adhérents et plus généralement l'ensemble des retraités à dire « ça suffit ! » en signant la pétition « + 10% d'augmentation immédiate de nos retraites et pensions ». Elles appellent toutes leurs structures départementales à organiser en commun des campagnes de signatures sur les marchés, dans les lieux publics...

Sur cette base et après avoir centralisé les résultats, elles décident de faire de la journée du mardi 24 octobre 2023 une journée de rassemblements et de manifestations devant les préfectures et devant Matignon pour faire entendre à ceux qui nous gouvernent l'exigence des retraités : « + 10% d'augmentation immédiate de nos retraites et pensions ».

Paris le 13 septembre 2023



## Groupe des 9 Pétition à adresser au Président de la République



**+ 10 % d'augmentation  
immédiate en 2023  
de nos retraites et pensions**

**Ce n'est que justice sociale  
pour bien vivre sa retraite**

Nom : ..... Prénom.....

Signature :



**+ 10 % d'augmentation  
immédiate en 2023  
de nos retraites et pensions**

**Ce n'est que justice sociale  
pour bien vivre sa retraite**

Nom : ..... Prénom.....

Signature :

La pétition peut être signée facilement en ligne sur Internet :

<https://chnq.it/DWNh5nnd88>